

# COMPTE RENDU

## DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme Valérie SENDRA, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. Philippe CARTERON, Madame LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

### Procuration(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. FORGE Joffrey, M. BARBIER Christopher, M. Carl CHEMINAL

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Cédric ESSERTEL

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

### **TAXE FONCIERE SUR LES PROPIRETES BATIES** **LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Après avoir exposé des motifs conduisant à la proposition,

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions pour l'année 2021 de la façon suivante :

- ADMR	257, 00 €
- C.C.A.S.	800, 00 €
- Comité des Fêtes	803, 00 €
- Sapeurs Pompiers St Germain Laval	120, 00 €
- Sapeurs Pompiers de Boën	45, 00 €
- Anciens Combattants d'Algérie	62, 00 €
- Société Amicale Boules	62, 00 €
- Sou des Ecoles	170, 00 €
- Gymnastique Volontaire	62, 00 €
- Tennis Club	0, 00 €
- Club Amitiés et Loisirs	62, 00 €
- ESAT Le Colombier-La Blégnière	98, 00 €
- Club des Jeunes	62, 00 €

Soit un total de : **2 603, 00 €**

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL T3**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Nicolas DUMAS souhaite louer le logement T3 (51,79 m<sup>2</sup>) à compter du 1er Octobre 2021.

Le Conseil Municipal décide :

- d'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.

- de prix de la location sera de 312, 18 € payable chaque mois à terme échu.

- la location commencera le 1er Octobre 2021

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL T2**

Monsieur le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juin 2021, une délibération avait été prise concernant la location du logement T2 loué à Monsieur Jean-Yves TARDY à compter du 06 Octobre 2021.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite prendre possession des lieux au 1<sup>er</sup> Octobre 2021.

Le Conseil Municipal approuve et décide :

- d'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.
- de prix de la location sera de 212, 79 € payable chaque mois à terme échu.
- la location commencera le 1<sup>er</sup> Octobre 2021
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

## **PLACE PARKING BUREAU DE TABAC**

Monsieur le Maire informe les élus que M. et Mme FAYOLLE, Gérant du Bureau de Tabac ont sollicité deux places de stationnement réservées pour leur clientèle.

Après avoir étudié leur proposition, le Conseil Municipal n'a pas accepté de réserver deux places pour le Bureau de Tabac en sachant que deux places « Arrêt Minute » ont été créés lors de l'Aménagement du Bourg devant la Boulangerie.

De plus, le Conseil Municipal a décidé de réserver des places de stationnement sur le Parking des Jardins pour le covoiturage afin de désengorger la Place des Promenades.

## **POLE ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire explique aux élus que le rendez-vous avec Monsieur BUCHET, architecte a eu lieu le 13 Septembre 2021 afin d'implanter le bâtiment pour constater l'emprise au sol. Monsieur le Maire ajoute qu'il nous fera parvenir d'ici un mois les documents pour déposer le permis (Formulaire, plans, notice...).

## **PROJET VOIRIE 2022**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante le Projet Voirie 2022 prévu suite à la réunion commission voirie :

- Rue des Remparts (goudron)
- Rue des Pierrats (150 mètres)

Monsieur le Maire souligne que la Place Mairie et la Place des Promenades seront de nouveau remunicipalisées donc la gestion redeviendra intégrale à la commune au lieu d'être gérées par Loire Forez Agglomération.

## **DIVERS**

### **- BOULANGERIE MARCILLY LE CHATEL**

Monsieur le Maire informe ses élus qu'une demande a été faite par le boulanger de Marcilly le Châtel pour effectuer un dépôt de pain avec une camionnette pour le ou les jours souhaités pour une heure précise et pour une durée d'une heure. Après débat, le conseil municipal a refusé cette proposition.

### **- VIDEO PROTECTION**

Monsieur le Maire explique que l'étude concernant la vidéo protection avance et que la gendarmerie nous invitera avec la commune d'Arthun pour nous établir un compte-rendu.

### **- LUDOBUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le LUDOBUS est satisfait du nombre d'adhérents venant lors de leur passage sur la commune et propose d'y reconduire pour un an. Monsieur le Maire souligne que l'adaptation des horaires de notre bibliothèque en fonction des tournées a un impact certain sur la fréquentation.

Monsieur le Maire rappelle que les passages du Ludobus ont lieu une fois par mois les vendredis de 16H00 à 17H45 sur la Place de la Mairie à compter du 24 Septembre 2021.

### **- SAGE**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'ils sont conviés pour une réunion d'information avec le SAGE ce Jeudi 30 Septembre à 14H00 en Mairie.

### **- DEPOTS SAUVAGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté plusieurs dépôts sauvages sur la commune depuis quelques semaines :

- un dépôt sauvage sur le Chemin du Ruisseau
- un dépôt sauvage vers la Croix Blanche sur RD 8

- **GESTION GYMNASÉ**

Monsieur le Maire informe les élus que la Gestion du Gymnase qui est communautaire à l'heure actuelle allait devenir communal ou pluricommunal.

La ville de Boën serait intéressée pour le gérer de nouveau mais des points restent à être étudiés concernant l'accès et le transport pour les communes environnantes.

- **RPI**

Madame PONCET prend la parole pour informer que la rentrée des classes s'est bien passée, une rentrée sereine. Elle ajoute que le RPI compte 112 élèves dont 44 sur Bussy-Albieux et précise la répartition des élèves sur la commune :

- CLASSE CE1/CE2 : Madame BEAL  
21 élèves (5 CE1 ET 16 CE2)
- CLASSE CM1/CM2 : Madame SIMON  
21 élèves (14 CM1 ET 9 CM2)

Madame PONCET explique que la mise en place du logiciel a eu lieu entre le 15 et le 20 Août et que l'ensemble des parents sont satisfaits de ce changement.

- **COS**

Madame PONCET informe les élus que le Comité des Œuvres Sociales a décidé de reconduire la vente des pizzas à emporter le 22 Octobre 2021.

- **CCAS**

Madame PONCET apporte quelques précisions suite à la dernière réunion du CCAS et informe les élus que le Repas des Aînés aura lieu le Samedi 6 Novembre à la Salle des Fêtes.

Madame PONCET explique au Conseil Municipal que le CCAS souhaiterait mettre en place une mutuelle de village et commence à se renseigner afin de faire aboutir ce projet.

Enfin, Madame PONCET ajoute que les membres du CCAS seraient favorables pour effectuer des visites auprès des personnes éprouvées par des événements.

- **VISITE ÉCOLE**

Monsieur le Maire explique que malheureusement suite à la crise sanitaire et aux confinements l'inauguration de l'école n'a pas eu lieu.

Il suggère qu'une visite de l'école pourrait être proposée pour les habitants de la commune souhaitant découvrir le nouveau bâtiment à l'occasion des Vœux du Maire.

Les élus y réfléchissent et en rediscutent lors du prochain conseil municipal pour y valider ou pas.

Le Secrétaire

